



FINANCEMENT DU POINT XIRING V2

Tableau de financement le Point XIRING V2

FACTURES XIRING (€ T.T.C.)	PAIEMENT XIRING (€ T.T.C.)	REBOUSEMENT CNAM (€ T.T.C.)	Payé par le pharmacien
Livraison Point XIRING V2			
Facture Pied (optionnel) 47,84	Prélèvement pied (optionnel) 47,84	Remboursement pied (optionnel) 47,84	0,00
Facture Frais ouverture de service 191,36	Prélèvement Frais ouverture de service 191,36	Avance forfaitaire 191,36	0,00
Factures 36 mensualités Point XIRING V2 1148,16	Prélèvements 36 mensualités Point XIRING V2 1148,16	Aides 36 mensualités 1148,16	0,00
Factures 36 mensualités Ligne Rapide Dédinée 564,12	Prélèvements 36 mensualités Ligne Rapide Dédinée 564,12	Aides Ligne Dédinée 36 mensualités 564,12	0,00
Fin de contrat	Avoir neutralité financière -191,36	Remboursement avance forfaitaire ³ -191,36	
		SOLDE PHARMACIEN	0,00

Les factures sont émises semestriellement à terme échu: le 1/6 pour la période allant jusqu'au 30/6, le 1/12 pour la période allant jusqu'au 31/12
 Les aides sont perçues le 1/7 pour la période allant jusqu'au 30/6, le 1/1 pour la période allant jusqu'au 31/12
 Les prélèvements sont effectués le 29/7 pour la période allant jusqu'au 30/6, le 29/1 pour la période allant jusqu'au 31/12
 La facturation du Point XIRING V2 débute au 1er du mois suivant son installation et pour 36 mensualités pleines

Extrait de l'article 4 de l'annexe III- 3 de la convention des pharmaciens signée le 26 juillet 2007

4.1. Dispositif financier

[...] Les caisses accordent une participation financière sous la forme d'un montant annuel couvrant le coût du service, la maintenance de l'équipement et les frais de communication téléphonique. Une seule participation par officine peut être versée. Cette participation est versée au prorata du nombre de mois utilisés, la période prise en compte pour le paiement commence au premier jour du mois qui suit la date de mise à disposition du matériel de télé mise à jour dans l'officine. [...] Le montant de la participation est de 382,72 € TTC [...] La participation est versée semestriellement en deux échéances d'un montant maximum de 191,36 € TTC, chacune aux mois de janvier et juillet de chaque année, [...] Lors de l'adhésion à l'option, une avance de trésorerie d'un montant de 191,36 € TTC est versée par la caisse primaire au moment de l'adhésion du pharmacien, sur la présentation de la facture du contrat de location de télé mise à jour.

4.2. Equipements accessoires

A la demande du pharmacien, la caisse primaire prend en charge l'abonnement d'une ligne téléphonique supplémentaire dédiée uniquement au service de la télé mise à jour et prend en charge, le cas échéant, l'achat d'un support sur pied du matériel, dans la limite fixée ci-après. [...] Le montant de la participation à la location de la ligne téléphonique dédiée est égal au coût réel d'un abonnement d'une ligne supplémentaire. Le coût est de 15,67 € TTC par mois. Le montant de la subvention pour l'achat d'un support sur pied du matériel est égal à 47,84 € TTC.